



Seance Ordinaire du 02/09/2011

Le conseil, régulièrement convoqué le 13/08/2011, réuni le 02/09 à 18h30
Absents = P. Treye, J. Capra (excuse - pouvoir à G. Cu)
Le secrétariat est assuré par T. Nonnotte.

- Indemnités 2011 du receveur municipal = M/24
Accord unanime pour le versement de l'indemnité qui s'élève pour 2011 à = 147,80 €.
- Transfert d'une compétence optionnelle au SEEB = M/2
Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil décide, à l'unanimité, de transférer au SEEB la compétence optionnelle concernant la création la gestion d'un accueil petite enfance à Chalzeu dans les anciens locaux DDE / Sub. Blest.
Il s'agit d'une décision de principe qui n'implique pas l'engagement de la commune dans une quelconque participation financière liée à une adhésion au projet.

Points d'étape ; informations

Le maire informe le conseil sur l'état d'avancement de dossiers en cours qui concernent :

- Le recours gracieux formulé par le préfet relatif à l'arrêté permis d'aménager pour le lotissement NEOCIA ;
- l'instauration d'une taxe sur l'électricité au profit du SYDED ;
- la réhabilitation du bâtiment communal (permis en cours) ;
- la rentrée scolaire, avec un transport unique TIC prévu le 08/10.

Nadeau Loup donne différentes informations concernant les activités du Comité des Fêtes.
Stephane Leblanc est chargé d'une étude relative à la L en place d'un dispositif de nature à donner un "cou de fus à nos faunes ordinaires qui grameyt".

La séance est levée à 20h45

Le Maire

Le secrétaire

Le conseil

